

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30	Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie	

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Accord cadre 2013/2018 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence
de l'Eau Adour Garonne pour la gestion durable et solidaire de l'eau -
Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a pour principale mission d'assurer la gestion équilibrée et durable, tant quantitative que qualitative, des eaux superficielles et souterraines sur le bassin Adour Garonne afin de répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour Garonne.

Dans ce cadre, chaque année, l'Agence de l'Eau apporte plus de 270 millions d'euros d'aides financières aux maîtres d'ouvrage, collectivités, associations, agriculteurs, qui souhaitent mener des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle offre ainsi un soutien financier et technique, notamment aux collectivités.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est donné les moyens de développer des politiques dans les domaines de compétences suivants :

- collecte et traitement des eaux usées,
- production d'eaux issues de ressources de substitution aux nappes profondes déficitaires,
- protection et valorisation de la nature et des paysages,
- protection de la biodiversité,
- protection et valorisation des milieux naturels humides.

Afin de permettre à la Communauté urbaine de Bordeaux de mener à bien ses projets et de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau, il a été décidé de contractualiser les objectifs communs de ces deux partenaires par le biais d'un accord cadre.

Le précédent accord cadre entre La Cub et l'Agence de l'Eau a été signé le 6 octobre 2010 et couvrait la période 2010/2012.

Il s'est traduit par la réalisation de 85 255 000 € H.T. de travaux et 400 000 € d'études avec une contribution financière de l'Agence de l'Eau de 20 341 000 € H.T.

L'opération marquante réalisée dans le temps de l'accord cadre est la mise aux normes de la station d'épuration de Louis Fargue dont les rejets à la Garonne sont conformes depuis le 1^{er} janvier 2012.

Par ailleurs, de nombreuses opérations de sensibilisation des petites industries et de l'artisanat ont été réalisées. L'étude préliminaire pour le projet de biostation sur le site de Clos de Hilde a été réalisée.

Dans le domaine de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la mise en place de 12 périmètres de protection a pu être finalisée ainsi que la mise en œuvre d'un traitement renforcé sur 7 forages.

En matière de coopération internationale, 7 projets ont été financés pour un montant de 576 000 € dont 344 775 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Ces opérations répondaient aux quatre thématiques principales de l'accord cadre 2010/2012 qui étaient :

- l'intégration des cours d'eau et milieux aquatiques dans l'aire urbaine et la vie des citoyens,
- sécuriser l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement,
- la coopération décentralisée.

En complément de ces quatre thématiques, la Communauté urbaine de Bordeaux a bénéficié des subventions pour le maintien des charges des industriels, pour la régie de l'eau industrielle (121 182 € au titre de 2012) et pour la régie du SPANC, pour les contrôles des installations neuves ou existantes (11 593 € au titre de 2012).

Cet accord cadre est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. Il est donc nécessaire de renouveler ce partenariat avec l'Agence de l'Eau en signant un nouvel accord cadre pour la période 2013/2018.

Comme le précédent accord cadre, l'objectif de la Cub et de l'Agence de l'Eau est de promouvoir sur le territoire de l'agglomération bordelaise, dans un souci de développement durable, une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau et la préservation des écosystèmes.

Les objectifs partagés de ce nouveau contrat sont :

- mieux intégrer la Garonne, les cours d'eau et les milieux aquatiques dans l'espace de l'aire urbaine dans la vie de citoyens,
- intégrer les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales, guide des solutions compensatoires) et les projets d'aménagement associés,
- favoriser l'équilibre entre les zones urbanisées et les espaces ouverts (zones agricoles périurbaines, espaces naturels ...),
- promouvoir des actions de solidarité internationale et de coopération décentralisée,
- sensibiliser et informer sur les enjeux environnementaux liés à l'eau

Pour mener à bien les actions liées à ces objectifs, l'Agence de l'Eau apportera une assistance technique et une aide financière à La Cub, maître d'ouvrage, pour les études, investissements ou actions.

Les domaines d'intervention et les conditions particulières de recevabilité des demandes d'aide, ainsi que leur taux de base relèvent des modalités du X^e programme de l'Agence de l'Eau pour 2013/2018.

Pour la mise en œuvre de cet accord cadre, les partenaires organiseront, au minimum une fois par an, des réunions visant à :

- constater les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus au regard des prévisions pour la période écoulée,
- identifier les facteurs favorables et les difficultés rencontrées,
- préparer les prévisions techniques et financières pour la période suivante.

A cette fin, un comité de pilotage sera constitué du président de la Communauté urbaine de Bordeaux ou de son représentant, du représentant de l'agglomération au comité de bassin Adour Garonne et du directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou de son représentant.

Il associera également les services techniques concernés de la Cub et de l'Agence de l'Eau.

Des conventions d'aide spécifiques seront conclues d'une part entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Cub, d'autre part entre les délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Cub.

Les conventions conclues entre la Cub et l'Agence de l'Eau Adour Garonne nécessiteront des délibérations particulières dans la mesure où elles engagent la Cub dans des investissements ou études à réaliser.

Pour les conventions qui engagent uniquement les délégataires, il est proposé de donner délégation du conseil au Président afin que ce dernier puisse les viser au fur et à mesure de leur présentation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

VU la délibération n° 98/0822 du 23 octobre 1998 adoptant le Schéma Directeur des Eaux Résiduaire Urbaines (SDRU) et la délibération n° 2007/0688 du 21 septembre 2009 adoptant sa modification,

VU la délibération n°2011/0952 du 16 décembre 2011 concernant la politique de l'eau,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour Garonne (SDAGE) 2010/2015 et le Programme des Mesures (PDM) associé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de renouveler le partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Communauté urbaine de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'accord cadre ci-joint,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président à signer ledit accord cadre.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le président à signer les conventions tripartites subséquentes entre le concessionnaire du service public d'eau potable, Lyonnaise des Eaux, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et La Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 FÉVRIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2014</p>

M. JEAN-PIERRE TURON